



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de l'hôpital public

Question écrite n° 339

Texte de la question

M. Julien Gokel interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les difficultés rencontrées par l'hôpital maritime de Zuydcoote (59), qui s'inscrivent malheureusement dans une tendance générale touchant de nombreux établissements publics hospitaliers à travers la France. Face à la crise profonde qui frappe l'hôpital public, beaucoup d'établissements sont contraints de mettre en œuvre des plans d'économies, souvent synonymes de suppressions de postes et de politiques salariales qui ne suivent pas le rythme de l'inflation que connaît le pays. Ces mesures impactent directement le pouvoir d'achat des agents hospitaliers, les précarisant, alors même qu'ils avaient été salués par la France entière durant la crise du covid-19. De plus, les dernières réformes des grilles salariales semblent s'être concentrées sur les nouveaux arrivants, laissant de côté les personnels expérimentés, dont l'ancienneté et les compétences ne sont pas suffisamment reconnues. Ce manque de considération pousse de nombreux professionnels aguerris à quitter l'hôpital public, aggravant davantage encore le déficit de personnel dans ces structures essentielles. À ce stade, les déclarations du Premier ministre lors de son déplacement du 7 septembre 2024 à l'hôpital Necker sont inquiétantes et laissent présager de nouvelles coupes budgétaires. Compte tenu des résultats des élections législatives de juillet 2024 et du message de changement politique exprimé par les Français, M. le député interroge M. le ministre sur l'intention le Gouvernement de rompre avec la politique de gestion hospitalière menée depuis 2017. Il plaide pour une approche plus ambitieuse en matière de recrutement dans les hôpitaux publics, de revalorisation des métiers et des salaires, ainsi que d'amélioration des conditions de travail. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 représente une opportunité immédiate pour apporter des réponses aux attentes légitimes du personnel hospitalier. Il soutient l'ensemble des personnels hospitaliers et souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour répondre aux tensions des ressources humaines qui touchent de nombreux établissements de santé. Son action s'inscrit dans la continuité des mesures déjà engagées depuis 2020 (refonte des grilles salariales avec le Ségur de la Santé, revalorisation des astreintes, interdiction de l'intérim pour les jeunes professionnels paramédicaux, plafonnement des rémunérations pour l'intérim médical). Ces mesures ne concernent pas seulement les nouveaux arrivants, mais bénéficient à l'ensemble des professionnels hospitaliers. Les derniers chiffres montrent que, même si la situation reste encore fragile, elle s'améliore dans de nombreux établissements. Cela confirme l'importance de poursuivre les efforts en ce domaine. Parmi les chantiers à venir, figure la refonte du régime indemnitaire qui permettra d'en finir avec la multiplicité des primes actuellement existantes au sein de la fonction publique hospitalière, ce qui ne rend pas nécessairement bien lisibles pour les professionnels les rémunérations proposées et les perspectives de carrière existantes. En parallèle, une campagne de communication autour des métiers du soin a été lancée pour mieux faire connaître la diversité des professions de santé, et donner envie de rejoindre ce secteur crucial pour notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Julien Gokel](#)

Circonscription : Nord (13^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 339

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2024](#), page 5237

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2025](#), page 1606